VOUS SOUHAITEZ INSCRIRE VOTRE ENFANT AUX ACTIVIT S P RISCOLAIRES

Tout enfant scolarisé à Bagneux peut bénéficier des accueils p ri et extrascolaires.

- Les accueils du matin et du soir de 7h30 8h50 et de 16h30 18h30
- La restauration scolaire de 12h 13h30
- Les tudes dirig es de 16h30 18h
- L accueil apr s l tude de 18h 18h30
- Les accueils de loisirs du mercredi de 7h30 18h30

La campagne pour les inscriptions aux activit s p riscolaires de la rentr e 2024 se fera en ligne courant juin partir du site de la ville, bagneux92.fr dans l Espace famille.

Pour les accueils de loisirs et les s jours organis s lors des p riodes de vacances, les inscriptions s'effectuent en amont de chaque période de vacances scolaires.

Les tarifs sont calculés à partir d'un quotient familial basé sur les ressources de la famille.

SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS.

L instruction obligatoire dite partir de 3 ans ne concerne pour la rentr e scolaire 2024/2025 que les enfants nés en 2021.

L accueil des enfants n s en 2022 est possible Bagneux certaines conditions limit es et encadr es.

À ce jour, la ville a six dispositifs de moins de 3 ans, répartis dans cinq écoles différentes sur la Ville. L'accueil de ces enfants est soumis à l'étude en commission paritaire, selon les r gles mises en place par l ducation nationale.

Les familles peuvent proc der une pr -inscription avec les m mes l ments requis et le calcul du quotient familial est obligatoire dans ce cas.

Il peut tre tudi les situations n entrant pas dans les crit res des dispositifs de moins de 3 ans, dans les autres classes et coles, n anmoins il ne pourra être donné de réponse définitive qu'après étude des conditions de scolarisation des enfants en ge d instruction obligatoire.

RENTRÉE SCOLAIRE

SEPTEMBRE 2024

Comment ? ça marche ?

INSCRIPTIONS du 5 FÉVRIER au 29 MARS 2024

bagneux92.fr

Direction de l'Éducation
01 42 31 60 00
education@mairie-bagneux.fr

Bagneux

VOUS SOUHAITEZ INSCRIRE VOTRE ENFANT L COLE

VOTRE ENFANT EST N EN 2021

Étapes

PARTIR DU 5 F VRIER 2024

1

T l chargez et **remplissez** le formulaire
sur bagneux92.fr - rubrique "mes démarches"
Rassemblez les documents fournir pour inscrire votre enfant.
Renvoyez le tout inscriptionscolaire@mairie-bagneux.fr

2

Le service de la vie scolaire **affecte** votre enfant
dans son cole de secteur en fonction de votre adresse de r sidence
et **vous fait parvenir** un certificat de préinscription scolaire.
Pour les inscriptions en zone mutisectorielle, l'affectation définitive
sera communiquée après la clôture des inscriptions.

3

La direction de l cole **sera inform e et vous contactera**
ult rieurement pour confirmer l'inscription de votre enfant
(par téléphone, courrier ou mail)

4

Si votre enfant a d j t scolaris , pensez fournir
le certificat de radiation au service (puis l'original à l'école).

bit.ly/ecoles_bagneux
D COUVREZ VOTRE COLE DE SECTEUR

Documents obligatoires pour l inscription scolaire

- Livret de famille ou extrait d acte d tat civil, d faut cartes nationales d identit ou passeports des personnes vivant au foyer.
- Carnet de santé pages de vaccination. Aucune inscription ne pourra être validée sans ces 11 vaccins obligatoires.
- Justificatif de domicile (quittance de loyer, de gaz, d'électricité…) de moins de 3 mois,
- ou Certificat d'hébergement + justificatif de domicile (quittance de loyer/titre de propriété et quittance électricité ou gaz de moins de 3 mois) + copie pièce d'identité de la personne qui héberge ; Domiciliation administrative de la personne hébergée (sécurité sociale, CAF).
- ou Titre de propriété ou taxe foncière et quittance électricité, gaz… (de moins de 3 mois)

Documents obligatoires pour le calcul de votre quotient familial 2024

- Avis d'imposition ou de non-imposition 2023 sur les revenus 2022.
- Attestation CAF 2024.

Documents n cessaires selon votre situation

- Pour les enfants déjà scolarisés, Certificat de radiation (ou à défaut un certificat de scolarité en attente de radiation).
- Coordonn es des lieux de travail (pr senter un justificatif).
- En cas de divorce, de s paration ou de garde par un tiers, notification du jugement statuant sur la r sidence de l enfant, et coordonn es de l autre responsable l gal.

Vous souhaitez demander une dérogation à l'affectation de votre enfant, titre exceptionnel

- **Étape 1** : téléchargez le dossier de demande de dérogation sur le site de la ville bagneux92.fr - rubrique "mes démarches" ou contactez par téléphone le Guichet famille ou à la Mairie annexe qui vous l'enverra,
- ** tape 2** : motivez la demande, remplissez le dossier et complétez en joignant les justificatifs (certificats médicaux, etc…)
- ** tape 3** : **IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 20 MAI 2024**, envoyez le dossier et les documents inscriptionscolaire@mairie-bagneux.fr ou par courrier à l'Hôtel de Ville – direction de l'Éducation 57 avenue Henri-Ravera - 92220 Bagneux
- ** tape 4** : présentation de l'ensemble des dossiers à la commission unique de juin 2024, présidée par l adjointe l ducation et compos e d lus municipaux, de repr sentants de parents d l ves et de l ducation nationale
- ** tape 5** : retour par mail ou par courrier de la décision prise par la commission fin juin. Aucun retour ne sera fait par téléphone ou à un guichet.